

CHARTRE D'ACCUEIL DES GROUPES JEUNE PUBLIC AU CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE JEUNES ET PERSONNES ENCADRANTES

Afin de maintenir la qualité d'accueil et de visite des groupes jeune public, nous vous demandons de bien respecter les conditions de cette chartre et de prendre connaissance avec vos jeunes des consignes ci-dessous avant votre venue au château des ducs de Bretagne.

Toute visite jeune public doit faire l'objet d'une réservation
par internet : <https://groupes-jeunes.chateaunantes.fr/>
par mail : groupes@nantes-tourisme.com
par téléphone : 02 40 20 60 11.

- Les visites s'effectuent **en présence d'un adulte responsable qui veille à faire respecter les consignes de visite, les consignes de sécurité et la discipline du groupe** et ce, tout au long de la visite, le groupe ne doit jamais être laissé sans surveillance.
- **Les sacs à dos, cartables et parapluies sont obligatoirement déposés au vestiaire. Les téléphones portables doivent être éteints.**
- **Les œuvres uniques et fragiles** présentées au château des ducs de Bretagne **ne doivent pas être touchées. Il incombe à l'adulte responsable du groupe de sensibiliser les jeunes aux règles essentielles de préservation des objets et au respect des autres visiteurs par une conduite adaptée.**
- Pour remplir les fiches ou questionnaires, les jeunes ne doivent utiliser que **des crayons à mine graphite.**
- Il est **interdit de fumer, de vapoter, de manger ou de boire à l'intérieur des bâtiments.**
- **Les photos avec flash et les vidéos sont interdites à l'intérieur du musée et dans les expositions temporaires.** Toutefois, une autorisation de tournage ou de reportage photographique peut être accordée dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique (PEAC, Concours Flamme de l'égalité, Concours National de la Résistance...) mais il est nécessaire d'en faire la demande au préalable par courriel à rencontres.pedagogiques@chateaunantes.fr

De manière générale, le règlement intérieur doit être respecté. Il vous sera remis sur simple demande et est téléchargeable sur : www.chateaunantes.fr.